

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B18/028

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION D'ETUDE

LUNEVILLE – Ancienne librairie Bastien – Requalification - E P09RU40H016

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Lunéville pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancienne librairie Bastien située sur son territoire communal afin de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études programmatiques en vue de recruter un maître d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Lunéville
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Lunéville la convention d'études annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

Le Préfet de Région.

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et car de la la Le Secretaire Général pour les . In Répaintes et Européenins

Blaise GOURT

résident du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER